

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2017

**OJ N°52 - AMENAGEMENT ET HABITAT.  
PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.  
COMMUNE DE GABAT. APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE.**

Date de la convocation : 8 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian (jusqu'à l'OJ N°58), ALDACOURROU Michel (jusqu'à l'OJ N°48), ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°51), APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur (jusqu'à l'OJ N°58), BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°41), BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°51), BERCAITS Christian (jusqu'à l'OJ N°67), BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone (jusqu'à l'OJ N°46), BERRA Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°71), BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°39), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°37), BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°7), BONZOM Jean-Marc, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves (jusqu'à l'OJ N°50), BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAIGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°47), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien représenté par HARISTOY Marie-Claire, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°14), DONAPETRY Jean-Michel représenté par CASEMAJOR Marie-Pierre, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ECHEVERRIA Philippe représenté par PEYROUTAS Maitena, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELHORGADARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°50), ELIZALDE Iker, ERGUY Chantal (jusqu'à l'OJ N°56), ERNAGA Michel (jusqu'à l'OJ N°50), ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain (jusqu'à l'OJ N°43), ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Pierre représenté par HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°46), ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°7), ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°7), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°58), FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°56), GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger (jusqu'à l'OJ N°13), GARICOITZ Robert (jusqu'à l'OJ N°45), GASTAMBIDE Arño, GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph (jusqu'à l'OJ N°39), GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°8), HACALA Germaine, HEUGUEROT Daniel, HIRIART Michel représenté par GUICHARD Pascale (jusqu'à l'OJ N°47), HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel,

IDIART Alphonse représenté par LHOSMOT Jean-Baptiste, IDIART Michel (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°45), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Béñat, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques (jusqu'à l'OJ N°11), ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste représenté par DUTOURNIER Henri, LACOSTE Xavier (jusqu'à l'OJ N°71), LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°45), LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°24), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton (jusqu'à l'OJ N°11), LARRALDE André, LARRANDA Régine (jusqu'à l'OJ N°52), LARRODE Jean-Pascal, LATAILLADE Robert, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°68), LESPADE Daniel (jusqu'à l'OJ N°56), LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE Marie Noëlle, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (à compter de l'OJ N°13 et jusqu'à l'OJ N°53), MIALOCQ Marie-José (jusqu'à l'OJ N°54), MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°47), MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°43), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°40), NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert (jusqu'à l'OJ N°40), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°17), ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PEILLEN Jean-Marc (jusqu'à l'OJ N°50), PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°12), PREBENDE Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°59), SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert (jusqu'à l'OJ N°16), SAN PEDRO Jean (jusqu'à l'OJ N°39), SANPONS Marieyse (jusqu'à l'OJ N°52), SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SOROSTE Michel, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°36), UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°48), VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BARETS Claude, BIDEGARAY Barthélémy, BORDES Alexandre, CASABONNE Bernard, DARRASSE Nicole, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHART Jean-Louis, FIESCHI Pierre, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HAYE Ghislaine, HIALLÉ Sylvie, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IRASTORZA Didier, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jean-Michel, JOUGLEUX Bernadette, JUZAN Philippe, LACASSAGNE Alain, LAPEYRADE Roger, LARRAMENDY Jules, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, MIRANDE Jean-Pierre, MOUESCA Colette, NEYS Philippe, OÇAFRAIN Michel, PICARD-FELICES Marie, POYDESSUS Jean-Louis, SERVAIS Florence, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange.

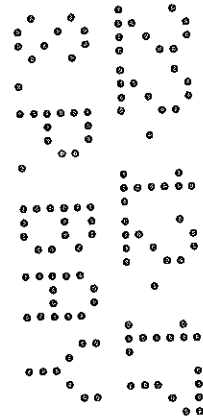
#### PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ANCHORDOQUY Jean-Michel à DUBOIS Alain, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel, BACHO Sauveur à BELLEAU Gabriel (à compter de l'OJ N°60), BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°17), BARETS Claude à OÇAFRAIN Gilbert, BERLAN Simone à ESPIAUBE Marie-José (à compter de l'OJ N°47), BERTHET André à BETBEDER Lucien (à compter de l'OJ N°40), BICAIN Jean-Michel à BIDART Jean-Paul (à compter de l'OJ N°38), BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, BLEUZE Anthony à ARCOUET Serge (à partir de l'OJ N°9), BORDES Alexandre à LARRODE Jean-Pascal, BUSSIRON Jean-Yves à DALLEMANE Michel (à compter de l'OJ N°51), DARRASSE Nicole à BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°7), DEVEZE Christian à LAMERENS Jean-Michel (à compter de l'OJ N°15), ESMIEU Alain à ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe (à compter de l'OJ N°44), ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel (à partir de l'OJ N°8), ETCHETO Henry à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°8), FIESCHI Pierre à INCHAUSPE Béñat, GAMOY Roger à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°14), GAVILAN Francis à DE CORAL Odile, GOYHENEIX Joseph à LEIZAGOYEN Sylvie (à compter de l'OJ N°40 et jusqu'à l'OJ N°68), GUILLEMOTONIA Pierre à HIRIGOYEN Roland (à compter de l'OJ N°9), HAYE Ghislaine à ORTIZ Laurent, HIALLÉ Sylvie à DE PAREDES Xavier, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne à POULOU Guy, IRASTORZA Didier à DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°14), IRIGOIN Didier à ABBADIE Arnaud, IRUMÉ Jean-Michel à LARRALDE André, LACASSAGNE Alain à LAUQUÉ Christine, LACOSTE Xavier à CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°46), LAFITE Guy à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°46), LAFLAQUIERE Jean-Pierre à INCHAUSPE Henri (à compter de l'OJ N°25), LASSERRE Marie à BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°39), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (jusqu'à l'OJ N°12) et à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°55), MIALOCQ Marie-José à KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°55), MONDORGE Guy à DOYHENART Jean-Jacques (à compter de

l'OJ N°48), MOUESCA Colette à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°23), NEGUELOUART Pascal à IHIDOY Sébastien (à compter de l'OJ N°41), OÇAFRAIN Gilbert à NOUSBAUM Pierre-Marie (à compter de l'OJ N°41), OÇAFRAIN Michel à ERNAGA Michel (jusqu'à l'OJ N°51), OLIVE Claude à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°18), PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°7) et à BERGÉ Mathieu (à compter de l'OJ N°8), PREBENDE Jean-Louis à EXILARD Pascale (à compter de l'OJ N°60), SERVAIS Florence à CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°47), TARDITS Richard à VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°48), UGALDE Yves à SOROSTE Michel (à compter de l'OJ N°37), THEBAUD Marie-Ange à BISAUTA Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur IRIGARAY Bruno

Modalités de vote : vote électronique



**OJ N°52 - AMENAGEMENT ET HABITAT.  
PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.  
COMMUNE DE GABAT. APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

Le projet d'élaboration d'une Carte Communale sur le territoire de la commune de Gabat a été prescrit par délibération du Conseil municipal en date du 8 septembre 2015.

Les avis suivants ont été recueillis dans le cadre de la procédure :

- le 13 juin 2017, la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a rendu un avis favorable sur le projet de Carte Communale, sous réserve du retrait des parcelles cadastrées ZE n°10, 26, 57 (pour partie), et le quartier « Etchebestia » ;
- le 20 juin 2017, la Chambre d'Agriculture a rendu un avis favorable, sous réserve du retrait des parcelles cadastrées ZE n°10, ZK n°4 et 21, ZL n°69, ainsi que du secteur constructible quartier « Etchebestia » ;
- le 8 août 2017, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a rendu son avis sur l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. L'Autorité environnementale remarque que l'évaluation environnementale réalisée permet d'apprécier les principaux enjeux du territoire. Elle relève cependant :
  - que le projet est établi en projetant une forte croissance démographique et une consommation d'espace élevée ;
  - que le maintien de parcelles, notamment pour des extensions linéaires et au lieu-dit Etchebestia apparaissent insuffisamment justifié et devrait être reconsidéré.

Le projet a été soumis à enquête publique par arrêté du Président la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 25 août 2017. L'enquête publique s'est tenue à la mairie de Gabat et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 19 septembre au 20 octobre 2017 inclus. 14 observations et 6 courriers ont été déposés sur le registre d'enquête. Les observations formulées pendant l'enquête publique font état de demandes particulières vis-à-vis du classement en secteur constructible de certains terrains. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur l'ont conduit à émettre un avis favorable sur le projet de Carte communale, assorti des réserves suivantes :

- le retrait du quartier Etchebestia des secteurs constructibles,
- le retrait des parcelles ZE n°10, 26 et 57 de la zone constructible,
- la modification du périmètre de réciprocité de l'élevage sis sur la parcelle ZK 23

Par courrier en date du 16 octobre 2017, Monsieur le Préfet, saisi par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, accorde la dérogation au regard des dispositions des articles L. 142-4 et L. 142-5 du code de l'urbanisme, sous réserve de retirer de la zone constructible les parcelles cadastrées ZE n°10, 26 et 57 ainsi que le quartier Etchebestia. Cette dérogation a été accordée au vu de l'avis de la CDPENAF en date du 13 juin 2017 et de l'avis émis par le Syndicat mixte du SCOT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes le 10 juillet 2017.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 163-6 et R. 163-1 à R.163-6 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Gabat en date du 8 septembre 2015 ayant prescrit l'élaboration de la Carte Communale ;

Vu les avis de la Chambre d'agriculture et de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers recueillis dans le cadre de la procédure ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Gabat en date du 2 février 2017 donnant son accord à la poursuite de la procédure d'élaboration de la Carte Communale par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Vu la dérogation accordée par Monsieur le Préfet par courrier du 16 octobre 2017 au regard des dispositions des articles L. 142-4 et L. 142-5 du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le projet de Carte Communale tel qu'il a été soumis à l'enquête publique pour tenir compte des observations émises par les Personnes Publiques Associées, par le Préfet, ainsi que celles formulées au cours de l'enquête publique sur les points suivants :

- le document graphique et le rapport de présentation sont modifiés pour prendre en compte :
  - le retrait de la zone constructible des parcelles cadastrées ZE n° 10, 26 et 57 (pour partie) ainsi que le quartier Etchebestia ;
  - un agrandissement de 300 m<sup>2</sup> de la zone constructible sur la parcelle cadastrée ZL n°69 afin d'améliorer l'accès au terrain ;
  - le retrait d'une partie de la parcelle cadastrée ZE n°61, grevée par une servitude non aedificandi.

Ces modifications génèrent une diminution de 1,9 ha de la surface constructible offerte par la carte communale au regard du projet présenté à l'enquête publique et vont dans le sens d'une diminution de la consommation d'espace.

- le périmètre de réciprocity de l'élevage sis sur la parcelle ZK 23 est mis à jour sur le document graphique ; il est néanmoins rappelé que la mention de ces éléments au zonage n'est qu'une information facultative.

Considérant que les autres demandes formulées au registre lors de l'enquête publique ne donnent pas lieu à modification au regard des principes de gestion économe des sols et de limitation de l'habitat dispersé ou encore de la nécessité de préserver les espaces nécessaires aux besoins de l'activité agricole ;

Considérant que la Carte Communale telle qu'elle est présentée au conseil communautaire est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme ;

Le Conseil communautaire est invité à approuver la Carte Communale de la commune de Gabat.

La présente délibération sera transmise au Préfet afin qu'il approuve par arrêté la Carte Communale.

La présente délibération et, le cas échéant, l'arrêté préfectoral approuvant la Carte Communale, feront l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et à la mairie de Gabat pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de Monsieur le Préfet approuvant la Carte Communale, ou dès que le délai de deux mois à l'issue duquel il sera réputé l'avoir approuvée sera échu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

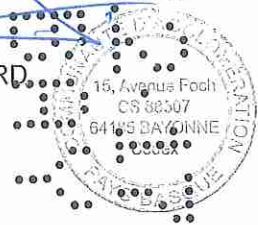
Pour : 175 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants : 10

Non votants : 002 AGUERGARAY Léonie, 084 ECENARRO Kotte, 119 GALLOIS Françoise, 158ITHURRIA Nicole, 163 LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, 164 LACASSAGNE Alain (180LAUQUE Christine), 174 LARRANDA Régine, 181 LESPADE Daniel, 216 SANPONS Maryse , 217 SANSBERRO Thierry

Fait et délibéré en séance les jours,  
mois et an que dessus et le présent  
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

Sébastien EVRARD



Certifié exécutoire  
Transmis au contrôle de légalité le 22 DEC. 2017  
Publié le 22 DEC. 2017